NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 5 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Exigences phytosanitaires régissant l'importation de riz (*Oryza sativa*) poli originaire et en provenance du Guyana |
| L'objet du présent addendum est d'annoncer la clôture de la période de consultation publique concernant les exigences phytosanitaires régissant l'importation au Mexique de riz (*Oryza sativa*) poli originaire et en provenance du Guyana. Ces exigences ont été établies conformément aux dispositions de l'article 11, section I, de la Décision établissant le module d'exigences phytosanitaires pour l'importation de marchandises réglementées par le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation en relation avec la préservation des végétaux (*Acuerdo por el que se establece el módulo de requisitos fitosanitarios para la importación de mercancías reguladas por la Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación, en materia de sanidad vegetal*), publiée dans le Journal officiel de la Fédération le 7 février 2012.<https://members.wto.org/crnattachments/2018/SPS/MEX/18_2882_00_s.pdf> |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur  |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: Sans objet |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
|  |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| Subsecretaría de Competitividad y NormatividadDirección General de NormasAv. Puente de Tecamachalco 6, Piso 2, Lomas de TecamachalcoSección Fuentes, C.P. 53950Naucalpan de Juárez, Estado de MéxicoTéléphone: +(52 55) 5729 9100, int. 43244Courrier électronique: normasomc@economia.gob.mx sofia.pacheco@economia.gob.mx jose.ramosr@economia.gob.mxSite Web: <https://www.gob.mx/senasica>  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**